80e ANNEE. — N° 32. VENDREDI 15 MARS 1940.

25 c. **Journal du Lot** 25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— de —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— de —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

La Situation

Il y a deux mille ans, les Gaulois se fortifiaient, là où est la ligne Maginot, pour se préserver des Huns. Depuis cette lointaine époque, les chemins de la Barbarie n'ont pas changé et c'est toujours de là qu'est venu le danger. Rien que pour l'époque contemporaine voilà trois fois en 70 ans que les descendants des Gaulois se sont vus contraints de prendre les armes contre les envahisseurs descendants des Huns !

Il y a deux mille ans !

Une information de Londres nous apprend que Lord Lloyd, parlant jeudi dernier à Mansion-House, révélait à ses compatriotes qu'à de certains endroits où a été construite la ligne Maginot on avait trouvé les vestiges de fortifications vieilles de quelque vingt siècles que les Gaulois avaient édifiées pour se préserver des Huns !

Quel accent d'une tragique actualité dans cette leçon d'histoire qui sort de notre terre après un si long temps ! Depuis cette lointaine époque, les chemins de la Barbarie n'ont pas changé et c'est toujours de là qu'est venu le danger. D'un âge à l'autre, dans cette même région, combien de guerres et combien de rencontres entre les mêmes ennemis ! Rien que pour l'époque contemporaine, voilà trois fois en 70 ans que les descendants des Gaulois se sont vus contraints de prendre les armes contre les envahisseurs, descendants des Huns !

Après la complète victoire de 1918 sur ces Burgondes jamais repus, comment a-t-on pu leur laisser préparer le recommencement de cette tragédie germanique sans cesse renaissante ?

On tenait pourtant le moyen de les maintenir dans le respect de la paix, avec ce traité de Versailles si juste, si modéré et qu'il eût été si facile de défendre... à la seule condition d'y croire ! Mais, par un phénomène déconcertant, à peine signé, il fut tenu pour caduc dans un camp comme dans l'autre. Chez les Anglais et chez nous, il fut presque aussi déconsidéré et décrié qu'il fut attaqué chez les Allemands. Jamais encore on n'avait vu de vainqueurs tenir si peu à leur victoire !

⁂

Chez les Anglais plus encore que chez nous on a cru presque tout de suite aux bobards de la bonne Allemagne, de l'Allemagne repentie, aux balivernes de cette loyale République de Weimar, laquelle avait engendré Hindenburg qui engendra Hitler !

La guerre de 1914 était pour nos amis Anglais la première qu'ils faisaient contre les Allemands. Elle n'avait pas suffi à les convaincre que ce peuple avide du bien d'autrui respecte seulement les plus forts. Une fois la campagne finie, ils se dirent que ce serait un accident sans lendemain, que l'Allemagne était guérie de son Kaiser, de son Grand Etat-Major, de ce qu'on appelait « le militarisme prussien » et qu'il suffirait de savoir s'y prendre pour la ramener à la sagesse et à la vertu. Avec bien des chimériques de chez nous dont nous payons les fautes aujourd'hui, les Anglais poussaient à cette politique de concessions par laquelle nous nous sommes enlevés une après l'autre toutes les garanties que nous avait données le traité de Versailles et par laquelle, suivant un double mouvement parallèle en sens inverse, nous nous affaiblissions tandis que l'Allemagne se fortifiait. C'est-à-dire que nous réunissions contre nous-mêmes toutes les conditions d'une guerre inévitable ou d'une capitulation. Pacifisme en Grande-Bretagne, pacifisme correspondant en France ! Leurs efforts combinés nous ont fait cette guerre d'aujourd'hui.

Gare à nous, si nous laissons des pacifistes faire la prochaine paix !

⁂

L'autre jour, *Le Petit Parisien* rappelait cet anniversaire fatal du 7 mars 1936 où, en violation du traité de Versailles et des traités de Locarno, nous avons laissé le Reich réoccuper la Rhénanie et venir bâtir le long de nos frontières cette ligne Siegfried derrière laquelle ils ont pu se permettre tout ce qu'ils ont fait depuis lors. L'Allemagne était alors impuissante à nous tenir tête, elle n'avait pas encore le service obligatoire, Hitler jouait un coup de bluff. Il aurait suffi d'une manifestation militaire pour le rejeter de l'autre côté du Rhin et lui rendre toute guerre impossible. Le gouvernement français ne réussit pas à convaincre le gouvernement britannique !... Celui-ci gardait encore des illusions, il en garda jusqu'à Munich.

Mais, à présent, tout est changé et il a vu. C'est la deuxième fois en vingt ans que pour combattre contre cette bête enragée de l'Europe, cette race de pillards et de ravageurs, les Britanniques sont obligés de mobiliser toutes les forces de leur Empire. C'est la deuxième fois qu'ils se sont sentis en péril dans leur « home » sacré, qu'ils se sont vus obligés de sortir de leur île pour la défendre ! Grande et terrible leçon qui doit porter ses fruits et les mettre dans l'état d'esprit des Français qui, depuis vingt siècles, n'ont pas cessé d'être en garde contre le péril d'outre-Rhin.

Ils ont compris. Mieux, ils ont senti. C'est plus que la notion mentale du danger, c'est sa sensation qu'ils ont éprouvée comme une réalité physique, comme un coup de poing.

Ils ne pensent plus que nous sommes hantés par des visions hallucinatoires et ils se rendent compte que nous avons raison de vouloir cette fois des « garanties » matérielles et positives » qui rendront impossible le recommencement périodique de pareilles horreurs.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Approche du Printemps ?

Cet hiver exceptionnel, brusquement, tourne court. Et s'enfuit. Semble, du moins, s'enfuir, car il y a des retours imprévus et tel rompt qui se prépare ainsi à mieux assaillir ! Mais voici au moins deux journées qui sont annonciatrices d'un printemps peu lointain. Survenant après des froids dont beaucoup d'entre nous n'en avaient encore jamais connus les pareils (non, pas même dans ce cruel hiver 1917-1918 où, sur les monts de Champagne, on vit le thermomètre descendre certaines nuits au-dessous de 24 degrés), ces tiédeurs de l'atmosphère, cette nonchalance du ciel qui s'alanguit dans un soleil encore sans force, mais déjà clair, riant, gai comme un adolescent qui termine son enfance et aborde, non sans réserve, la jeunesse, trouvèrent ici des Parisiens sans défense : les gros pardessus, les lourdes fourrures, les sous-vêtements étaient tous mobilisés ; il va falloir les rentrer, leur donner rendez-vous pour novembre ou décembre prochains, mais on hésite, on les tâte ; ils ont été depuis deux mois des amis sûrs, précieux, et l'on a crainte à se séparer déjà d'eux. Pourtant...

Le bleu Ile-de-France a fait son apparition, ce bleu pastel si fragile, et par cela même si délicat, si exquis, si attendrissant, que, pour nous, nous assurons n'avoir rencontré en aucun autre ciel que le ciel de Paris et plus spécialement, qu'on nous pardonne, le ciel de la Concorde, du Carrousel, des Tuileries, de l'Etoile, ce cœur du Paris héroïque et grandiose qui bat si fort depuis cinq mois, qu'on entend si bien battre quand on remonte l'immense avenue, vers la Flamme !

Et, chose curieuse, autant pendant l'hiver on entendait dire de tous côtés : « Oui, oui, on est tranquille pour quelque temps, mais dame ! au printemps, qu'est-ce qu'on va prendre ! », autant aujourd'hui où le printemps, s'il n'est pas là, s'annonce, se fait annoncer, on n'aperçoit autour de soi que figures apaisées, calmes, dépourvues de toute appréhension et de toute ride soucieuse : la guerre des nerfs ? elle est gagnée.

Aline DEBRIVES.

Informations

A la Chambre

Dans la séance de mardi, le Président rappelle qu'il a reçu de M. Fernand Laurent une demande d'interpellation sur la Finlande. M. Daladier prend la parole : A l'heure actuelle, dit-il, le Parlement finlandais est réuni pour examiner les conditions de paix qui lui sont proposées. Il conviendrait, dit-il, d'ajourner de quelconviendrait, dit-il, d'ajourner à quel-tions. M. Daladier fait connaître que, depuis le début des hostilités, la France a fait parvenir à la Finlande un important matériel de guerre, et des avions de bombardement modernes. Il a été décidé de fournir des effectifs importants à la Finlande : mais la Suède et la Norvège s'opposent à tout passage des troupes alliées à travers leur territoire Il faut que la Finlande fasse appel au concours des alliés. Si cet appel a lieu, le peuple norvégien et le peuple suédois seraient en mesure de forcer la main à leur gouvernement.

M. Daladier donne lecture de l'appel qu'il a adressé au gouvernement finlandais, et il demande l'ajournement de la discussion des interpellations.

Après un bref échange d'observations présentées par MM. Laurent, Blum, Frossard, Sourieux, Izard, les interpellations sur la Finlande sont renvoyées à mardi.

La Chambre adopte ensuite le projet de loi tendant à modifier les articles 1 à 14 de la loi des assurances sociales applicables aux professions agricoles.

Au Sénat

Dans la séance de mardi, le Président fait connaître qu'il est saisi de demandes d'interpellations de MM. Pierre Laval et Lémery, sur la politique de guerre. Mais d'accord avec le gouvernement, ils acceptent le renvoi à jeudi prochain.

Le Sénat discute la proposition de loi de M. Mourier assurant une utilisation rationnelle et équitable de tous les mobilisés et fixant l'affectation aux unités combattantes de tous les officiers, sous-officiers et soldats de l'active et de la première réserve.

L'ensemble de la proposition de loi de M. Louis Mourier est adopté.

L'embargo sur les charbons allemands

Répondant à plusieurs questions concernant l'embargo sur les charbons allemands à destination de l'Italie, M. Chamberlain a déclaré que les instructions données par le gouvernement italien à certains navires d'appareiller de Rotterdam, après le 1er mars, étaient basées sur un malentendu.

Dans ces conditions, le gouvernement britannique a consenti à relâcher les navires qui avaient été détenus avec leurs cargaisons

D'autre part, le gouvernement italien a pris, de son côté, l'engagement suivant lequel le reste des navires italiens actuellement dans les ports, appareilleraient sur lest et qu'aucun autre cargo italien ne serait envoyé dans ces ports pour y charger du charbon.

L'ambassadeur du Reich à Rome

Von Ribbentrop, ambassadeur du Reich, s'est rendu à Rome pour négocier avec la diplomatie italienne et rendre visite au Pape.

Le Duce a reçu le ministre des affaires étrangères du Reich, M. von Ribbentrop, en présence du comte Ciano et de l'ambassadeur du Reich, M. von Mackensen, et a eu avec lui un cordial entretien qui a duré une heure et demie.

Les conversations entre le Duce et M. von Ribbentrop ont eu pour objet l'examen de la situation internationale, et se sont déroulées dans l'esprit et le cadre du pacte d'alliance et des accords existant entre l'Italie et l'Allemagne.

Dans tous les cas, on est fondé à dire que ces entretiens n'ont pas eu de résultat, et que l'Italie n'est pas sortie de sa réserve.

D'autre part, les entretiens de l'ambassadeur du Reich avec le Pape et avec le cardinal Maglione n'ont pas davantage tourné selon ses vues.

M. Ribbentrop est reparti pour Berlin, en train spécial, lundi soir.

Les entretiens russo-finnois

La délégation finlandaise a été reçue lundi par M. Molotov. Les milieux diplomatiques d'Helsinki pensent que l'on ne tardera pas à être fixé sur l'issue des négociations, qui seraient momentanément interrompues pour permettre à la délégation finlandaise de prendre de nouvelles instructions auprès du gouvernement et de l'armée.

D'autre part, la Finlande n'a fait aucune demande d'appui aux puissances occidentales.

L'impression persiste dans la capitale finlandaise que les choses ne traîneront plus et qu'on sera bientôt fixé sur l'issue des négociations.

On annonce, d'autre part, que les troupes soviétiques se seraient emparées de deux quartiers au nord et à l'est de la ville de Viborg.

1.500 prisonniers allemands en Angleterre

Le major Osbert Peake, sous-secrétaire d'Etat au Home office, a annoncé lundi à la Chambre des communes que le nombre des prisonniers de guerre allemands internés en Angleterre était de 257 combattants, et 1.271 matelots marchands.

Le Reich et les pays neutres

A la suite de la réponse en termes assez vagues faite par l'Allemagne aux armateurs norvégiens sur les adoucissements à la guerre sur mer, on a l'intention, du côté danois, d'entamer dans un avenir tout prochain des pourparlers avec l'Allemagne sur la question de la navigation danoise.

Des pourparlers semblables seront aussi entamés du côté suédois et norvégien. Les trois pays nordiques doivent rester en contact étroit ensemble et s'entraider pour les pourparlers.

Cependant, si ces négociations n'ont pas lieu en commun, c'est qu'il existe un grand nombre de questions qui ne sont pas communes aux trois pays.

La guerre sur mer

Des pêcheurs, rentrés au port durant le week-end, ont raconté que deux chalutiers, sur lesquels ils se trouvaient en mer du Nord, ont repoussé l'attaque d'un sous-marin allemand.

L'engagement a eu lieu au coucher du soleil, lorsque les équipages des chalutiers pêchaient paisiblement.

D'autre part, on apprend à Londres que le nouveau paquebot allemand « Hannover » (5.600 tonnes), intercepté la semaine dernière, a été amené dans un port comme prise de guerre.

Communiqué officiel

N° 382. — Actions locales d'artillerie.
N° 383. — Rien à signaler.

EN PEU DE MOTS...

— Mardi, le Conseil de guerre de la 15e région, à Marseille, a condamné à la peine de mort Marcelle Leez et à 16 ans de travaux forcés le nommé Marasa, inculpés d'espionnage.

— Ce sont 10 ouvriers de l'usine Caudron-Renault, de Billancourt, qui se partagent le lot de 5 millions de la dernière tranche de la Loterie Nationale.

— Le village de la Haute-Tarentaise, Villard-Soffray (Savoie) vient d'être ravagé par le feu. 17 maisons sur 20 ont été détruites, parmi lesquelles la mairie et l'école.

— Les services de la préfecture de police à la suite d'une enquête, ont procédé à l'arrestation de 11 individus à Noisy, 10 à Montreuil et 5 à Saint-Maur, pour menées communistes, distribution de tracts dans les usines.

— La conférence qui doit réunir les chefs politiques chinois des gouvernements de Pékin et Nankin, ainsi que M. Wang Ching Wei, et qui doit préparer le nouveau gouvernement de la Chine centrale, s'ouvrira le 20 mars à Nankin.

— Le gouvernement britannique a annoncé au Parlement anglais, que pendant la durée des hostilités, le mandat de la Chambre des Communes, qui devait expirer l'automne prochain, sera prolongé d'année en année par une loi spéciale votée avant l'ajournement en juillet ou au début d'août.

NOS ÉCHOS

Un mari coûteux.

Une infirmière brevetée, Mme Linton, s'ennuyait de son mari, qu'elle n'avait pas vu depuis neuf ans.

Neuf ans, c'est long. Bien résolue à le retrouver, elle fit appel aux services d'une agence de police privée qui se faisait fort de retrouver le conjoint dans le minimum de temps.

L'agent le plus habile se mit en campagne ; il parcourut près de 500 kilomètres et ses recherches durèrent 260 heures. Il ramena le mari au bercail, à la grande joie de sa femme.

Mais lorsque Mme Linton reçut la petite note de l'agent, qui se montait à plus de 7.000 francs, elle estima que c'était un peu cher et déclara péremptoirement qu'aucun mari du monde ne vaut pareille dépense.

M. le Préfet est censuré.

La censure ne connaît que la consigne. Elle tranche, elle coupe, elle blanchit « les puissants comme les misérables », les officiels comme les officieux, les militaires comme les civils. Cette fois-ci, elle vient d'inaugurer un genre nouveau. Elle s'attaque aux textes administratifs.

Le *Journal d'Amiens* du 18 février nous en donne la preuve. Il reproduit un communiqué de la préfecture dont nous ne connaîtrons jamais la fin : seize lignes ont été caviardées. M. le Préfet est censuré. Ce communiqué, qui concerne l'agriculture, les paysans, les terres du département, devait révéler quelque secret d'importance sur la production de la betterave dans le département de la Somme. On ne va plus aux champs, Monsieur le Préfet, sans courir de risques... Il n'en demeure pas moins intéressant de constater que les textes officiels ne sont pas à l'abri d'un vigoureux coup de ciseaux. Peut-être assisterons-nous prochainement à un savant « découpage » des lois par trop confuses que nous prodiguent chaque jour nos parlementaire et verrons-nous des blancs impressionnants éclaircir les sombres colonnes du *Journal officiel*. On ne s'en plaindrait pas toujours...

LE LISEUR.

Chronique du Lot

LES RESTRICTIONS DANS LE LOT

Mercredi, jeudi et vendredi, pas de viande de boucherie ! — Jeudi et vendredi, pas de viande de charcuterie. — Vendredi, pas de viande de cheval ni de triperie.

Voici le texte de l'arrêté pris par M. le Préfet du Lot et qui est applicable à partir du 17 mars prochain.

Article premier. — Est interdite dans le département, à partir du dimanche 17 mars 1940 :

a) le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine l'exposition, la vente ou la mise en vente de la viande de boucherie ;

b) le jeudi et le vendredi de chaque semaine, l'exposition, la vente ou la mise en vente de la viande de charcuterie ;

c) le vendredi de chaque semaine, l'exposition, la vente ou la mise en vente des viandes de boucherie hippophagiques et de la triperie.

Article 2. — Pour l'application du présent arrêté, sont considérées :

a) comme viandes de boucherie, les viandes de bœuf, veau, mouton et chèvre (à l'exception des agneaux de lait et chevreaux de lait d'un poids inférieur ou égal à 7 kilogrammes de viande nette), fraîches, réfrigérées, congelées, salées, préparées ou en conserves ;

b) comme viandes de charcuterie, les viandes de porc fraîches, réfrigérées, salées, préparées ou en conserve et la charcuterie sous toutes ses formes ;

c) comme viandes de boucherie hippophagique, les viandes de cheval, mulet et âne, sans distinction de poids des sujets abattus et leurs dérivés ;

d) comme triperie, les abats de toute sorte, naturels ou en préparations diverses.

Article 3. — MM. les Sous-Préfets et Maires, M. le Commandant de Gendarmerie, MM. les Commissaires de Police et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

M. RENE BESSE DANS LE LOT

M. René Besse, Ministre des Anciens Combattants, député de Cahors, accompagné par Mme René Besse et par M. Thiveaud, chef de son Cabinet, a fait un court séjour dans le Lot. Dimanche matin, le Ministre a remis avec le cérémonial réglementaire, la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur à M. J.-B. Marty, grand mutilé de guerre, Conseiller municipal de Saint-Géry. Cette émouvante cérémonie s'est déroulée à la Mairie de St-Géry.

M. Bezagu, Préfet du Lot, avait bien voulu faire à la commune et au canton, l'honneur d'y assister.

Etaient en outre présents : MM. Latscha, Secrétaire général de la Préfecture, Couderc, Conseiller d'arrondissement, Décremps, Maire de Saint-Géry, les membres du Conseil municipal et les représentants des Anciens Combattants et des Mutilés des communes du canton.

Etaient venus de Cahors : MM. Troupel, Clément-Grandcourt, ainsi que Mme Robinet, représentante de l'Union fédérale des Mutilés et Anciens Combattants.

M. René Besse a ensuite consacré une journée à Cabrerets au règlement des affaires municipales ; il s'est également rendu avec MM. Décremps et Conquet à Frayssinet-le-Gélat où il a visité, en compagnie de M. Bladié, Maire et Conseiller d'arrondissement, les travaux entrepris à l'Usine de distillerie de gemme.

Recensement de la population

Le recensement de la population (*à domicile*) aura lieu incessamment en vue de l'établissement des cartes de rationnement.

Les personnes qui désireraient être employées à ce travail (10 à 12 jours) sont priées de bien vouloir se présenter à la Mairie (bureau du Secrétaire général) avant le 20 mars, dernier délai.

Les agents recenseurs ayant déjà participé aux opérations de 1931 et de 1936 sont invités à prêter leur concours.

Cour d'Assises du Lot

COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES

Nous avons rendu compte de la première partie de l'audience.

Après la lecture de l'acte d'accusation, le président procède à l'interrogatoire de l'accusé, Joseph Juin.

Juin répond aux diverses questions, mais, par moments, se répand en violences contre sa famille qu'il accuse de l'avoir dépossédé de son argent. L'attitude de l'accusé produit une pénible impression sur l'auditoire.

Les témoins sont appelés. Le premier c'est le gendarme de la brigade de Martel qui a fait l'enquête, après l'attentat commis par Juin contre son gendre.

Puis, c'est la victime, Francy, qui est entendue. Francy raconte la scène du 1er octobre. Sa femme était menacée par Juin, son père, armé d'une hache. Il accourut à son secours et c'est alors qu'il fut frappé par l'accusé. Francy déclare que, quotidiennement, il le menaçait de lui couper la tête. Dans un café, il avait déclaré qu'il possédait un « picassou qui taillait bien. » Francy ajoute que Juin était très violent et se promenait, chaque jour, avec une hache.

Juin prétend que sa fille et son gendre ne lui donnaient pas à manger et l'obligeaient à travailler.

Le docteur Besse a examiné Francy après l'attentat. Il portait deux blessures, l'une à la tête et l'autre plus grave au poignet gauche qui entraînera une incapacité de 55 %.

M. Mignardot, médecin-aliéniste, qui a examiné Juin, déclare que l'accusé est un homme violent, méfiant, redouté, et responsable de ses actes.

Mme Francy, la fille de Juin, dit qu'elle a toujours été dévouée pour son père, mais que, par contre, celui-ci était toujours violent contre elle et sa famille, et qu'il avait même menacé, souvent, son petit-fils, âgé de 7 ans.

Mme Sourzac, nièce de Juin, et M. Sourzac, menuisier à Brive, apportent également des renseignements sur Juin qui passait pour un violent.

Fournel Jean, propriétaire à Branty, eut, il y a 20 ans, une discussion avec Juin qui lui porta à la tête un coup d'un outil. Il montre au jury la cicatrice. S'il n'a pas porté plainte, dit-il, c'est par égard pour la famille, et, également, par crainte.

Juin, frère de l'accusé, dépose qu'il y a 35 ans, il fut frappé par son frère qui lui porta trois coups de serpe à la suite d'une discussion au sujet de la coupe d'un cerisier.

Mme Vergnes, ménagère à Branty, après le drame du 1er octobre, a donné de l'eau fraîche à Juin qui lui a dit : « Si j'avais eu un fusil je l'aurais tué. »

Mlle Chambon, de Sarrazac, MM. Arnal, Rieu, Mme Tassin déclarent que Juin est un violent et qu'il était très redouté par les voisins.

Après l'audition des témoins, l'audience est suspendue.

Réquisitoire, plaidoirie et verdict

A la reprise de l'audience, M. Albert, procureur de la République, prend la parole et prononce un vigoureux réquisitoire contre l'accusé pour lequel il demande un juste châtiment. Ce n'est pas de sa faute s'il n'a pas tué.

Me Desbirons présente la défense de Juin en excellents termes et sollicite l'indulgence du jury en sa faveur.

Après demi-heure de délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif avec circonstances atténuantes.

Juin est condamné à 5 ans de prison.

La session est close.

Comité Lotois des allocations familiales du Lot

Dimanche 10 mars, à 14 h., à la Chambre de Commerce, a eu lieu l'Assemblée générale du Comité Lotois des allocations familiales.

Après échange de vues sur les problèmes de l'heure, lecture est donnée des divers rapports qui obtiennent l'approbation unanime de l'Assemblée.

Il ressort du rapport financier qu'il a été payé pour l'année 1939 1.481.592 fr. 34 au poste « allocations pour enfants » et 120.887 fr. 50 comme « indemnités à la mère au foyer ».

Il a été décidé d'accorder, à partir du 1er mars, une allocation exceptionnelle de 1 fr. par jour et par enfant, aux ayants-droit des ressortissants de la Caisse, qui, par suite de leur mobilisation, ne pouvaient bénéficier de ses avantages. Par cette mesure l'Assemblée a voulu marquer sa sympathie et témoigner sa sollicitude à l'égard de ses affiliés, actuellement aux armées.

Le mandat des membres sortants a été renouvelé et la séance levée à 15 heures.

CAHORS

L'ABATAGE DU BETAIL

Voici le texte de l'arrêté par lequel M. le Préfet du Lot réglemente l'abatage du bétail :

Article premier. — Le poids vif au-dessous duquel les veaux ne pourront être abattus, est fixé à 75 kilos.

Article 2. — Il est interdit d'abattre des animaux de l'espèce bovine qui n'auraient pas quatre dents de remplacement.

Article 3. — M. le Secrétaire général, M. le Directeur des Services Vétérinaires départementaux, M. le Commandant de Gendarmerie, MM. les Vétérinaires sanitaires et MM. les Maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Les cartes de rationnement

L' « Officiel » publie le décret relatif aux cartes de rationnement. La déclaration sera effectuée le mercredi 3 avril 1940 ; elle est obligatoire pour tous les consommateurs, Français ou étrangers résidant sur le territoire de la France.

Les consommateurs sont répartis d'après leurs besoins en catégories. En ce qui concerne les produits autres que les charbons, les catégories de consommateurs sont les suivantes :

Catégorie E. — Enfants des deux sexes de moins de trois ans.

Catégorie J. — Enfants des deux sexes de trois à douze ans révolus.

Catégorie A. — Consommateurs des deux sexes de douze à soixante-dix ans ne se livrant pas à des travaux de force.

Catégorie T. — Consommateurs de douze à soixante-dix ans, se livrant à un travail pénible nécessitant une grande dépense de force musculaire.

Catégorie C. — Consommateurs des deux sexes à partir de douze ans et sans limite d'âge se livrant personnellement à des travaux agricoles.

Catégorie V. — Consommateurs des deux sexes de plus de soixante-dix ans dont les occupations ne peuvent autoriser le classement en catégorie C.

UN JOLI TRIO

Vols de ferrailles, vols de lapins

Depuis quelque temps, des vols de ferrailles déposées devant la porte des immeubles étaient commis dans la région de St-Henri, et à la drague, quai de Regourd.

Mardi soir, M. le Commissaire de police ouvrit une enquête, qui a permis de découvrir les voleurs.

Ce sont trois jeunes gens de Cahors, les nommés D..., 17 ans, L. L..., 19 ans et E..., 18 ans.

E... a reconnu avoir dérobé seul d'autres ferrailles, qu'il aurait vendues à divers chiffonniers de Cahors.

Mercredi, au cours de l'interrogatoire des trois jeunes gens arrêtés pour vols de ferrailles, le jeune E... avoua, également, avoir commis de nombreux vols de lapins, dans la région de Cahors, ces jours derniers.

Ce soir-là, une lapine fut volée à M. Revel, rue Brives, et 4 lapins à M. Marcastel, quai Cavaignac.

E... reconnaît avoir vendu le produit de ses vols à des restaurateurs, notamment à la dame Serra, de nationalité italienne, débitante rue du Château-du-Roi.

En outre, E... s'est déclaré coupable de nombreux vols d'argent commis à l'Aviron, pendant l'été 1938.

Le trio fut conduit dans la soirée au Parquet, où il subit un nouvel interrogatoire.

E... a été mis en état d'arrestation et écroué à la prison à 18 h. 30.

Ses camarades ont été laissés en liberté.

AU LYCÉE GAMBETTA

Les vacances de Pâques commenceront le 17 mars et la rentrée aura lieu le 1er avril.

Les parents sont informés qu'à cette date commencera à fonctionner l'externat surveillé.

Mort d'une centenaire

Nous avons appris avec regret la mort de Mme veuve Belmont, née Autesserre, décédée mardi, à Cahors, à l'âge de 100 ans. Mme Belmont était la doyenne de notre ville où elle ne comptait, parmi tous ceux qui la connaissaient, que des sympathies.

Ses obsèques ont été célébrées jeudi matin au milieu d'une foule nombreuse qui a témoigné de vives sympathies aux familles Belmont et Aymeric auxquelles nous adressons nos bien sincères condoléances.

Infraction

La police mobile a dressé procès-verbal à un commerçant de Souillac qui n'avait pas fermé son magasin au public, au jour indiqué par l'arrêté préfectoral.

IL S'ETAIT ENFUI DE L'HOPITAL

Mardi soir, vers 22 heures, un Arabe, pris de boisson, faisait du scandale dans un café de la ville et menaçait les clients avec un coutelas. La police informée se rendit sur les lieux, arrêta le bruyant individu qui fut conduit au bureau de police.

Après enquête, il fut établi que c'était un mobilisé, évacué du front, en traitement à l'hôpital de Cahors. Trompant toute surveillance, revêtu de vêtements civils, il s'était échappé mardi soir de l'hôpital.

Après avoir passé la nuit au violon, il a été remis à l'autorité militaire.

Chronique des Théâtres

Le Théâtre des Enfants

Le Théâtre des Enfants de Paris, dirigé par Roland Pilain, donne vendredi 15 mars, au Théâtre Municipal, à 16 h. 45, après les classes, en matinée, une seule représentation de : « *Le Bon Petit Diable* », comédie amusante en trois actes de Raoul Vaisse (d'après le roman de la Comtesse de Ségur).

Avec le concours de : la petite Micheline Peschard, la petite Thérèse Garcia, la petite Laurette Vardelli et de Germaine Albert, de la Comédie des Champs-Elysées, Marcel Moret, du Théâtre National de l'Odéon, Georges Pasquet, du Théâtre National de l'Odéon, de Roland Pilain, qui jouera le rôle du sourd.

Le spectacle sera précédé d'une belle partie d'attractions, de chants, de danses, avec toutes les petites vedettes des Postes Parisien et de l'Ile-de-France.

Les Sports

Le Rugby à Cahors

Stade Cadurcien 1 bat *S.C. Tulle* 1
par 17 à 13

D'entrée, les fougueux Tullistes marquent, S.C. Tulle 3. Mais le Stade réplique par sa grande ligne de trois-quarts et, après une série de passes, l'ailier marque, S.C. Tulle 3, Stade 3. A la sortie de la mêlée, l'ouverture de Tulle passe le drop, S.C. Tulle 7, Stade 3. Les Cadurciens, dominés un moment se reprennent. La balle sort pour le Stade, l'ouverture feinte, passe au centre qui démarque l'ailier et c'est l'essai en coin, S.C. Tulle 7, Stade 6. Quelques minutes avant la mi-temps, le Stade réédite cet exploit. A la mi-temps, Stade 9, S.C. Tulle 7. Dès la reprise, les Tullistes partent à fond, et, sur une faute de l'arrière cadurcien, Tulle marque, Tulle 10, Stade 9. Une mêlée près des buts cadurciens, le 3e ligne de Tulle marque en force, Tulle 13, Stade 9. Est-ce l'écrasement du Stade ? Non, car les Cadurciens ouvrent à jet continu sur sa grande ligne de trois-quarts. Cahors marque, Tulle 13, Cahors 12. Il reste cinq minutes à jouer. Les trois-quarts cadurciens partent, feintent, et c'est l'essai de la victoire, follement acclamée par 1.200 spectateurs qui ne peuvent contenir leur joie. Tulle 13, Stade 17, et sur les mots : Cahors..., les Cadurciens attaquent. Mais la fin est sifflée et le public, debout dans les tribunes, applaudit longuement les deux équipes. Nous avons assisté à une des plus belles parties qu'il y ait jamais eue sur le terrain du Stade.

A retenir la grande ligne de trois-quarts de Cahors : m. : Eugène ; o. : Heilhes, Charvet, Bergougnoux, Meulet, Bordet.

E.P.S. Cahors contre E.P.S. Rodez

Dimanche, la « Violette », Association Sportive de l'E.P.S. de Cahors, recevait sur le terrain du Stade l'équipe de l'E.P.S. de Rodez.

La partie fut agréable et correcte d'un bout à l'autre. Belle démonstration des Cadurciens qui imposèrent leur jeu à l'adversaire par leurs passes courtes et rapides. Disons sans aucun orgueil que certains buts de la « Violette » furent amenés dans des conditions impeccables quant au « vrai football ». Parfaite cohésion entre les avants et les demis. Le demi-centre émergea du lot. Les arrières arrêtèrent avec brio les attaques des Ruthénois, qui, malgré la supériorité très nette des Cadurciens, ne « fermèrent » jamais le jeu. Le goal est à féliciter. Le score Violette 8-Rodez 3 donne bien l'image de la partie.

Il est à regretter qu'une équipe comme celle de la Violette ne puisse affronter au complet les championnats scolaires. Belle partie de l'avant-centre de Rodez, à Cahors des joueurs Sarmandira, Malvy, du demi-centre Barrat, Boué, Salgues.

Foot-ball Association

Stade Cadurcien (I) et Agen Sportif (I) font match nul : 1 à 1. — Dimanche dernier, les bleus et blancs du Stade rencontraient, sur le terrain du Vélodrome d'Agen, la toute première équipe d'Agen Sportif. Disons qu'avant la rencontre la réputation de ces derniers avait fort impressionné les jeunes stadistes.

Très belle partie des joueurs stadistes qui surprirent par leur allant, leur fougue et leur courage, les réputés joueurs agenais.

En lever de rideau, l'équipe 2e d'Agen bat la 2e du Stade par 2 buts à 0. Le résultat reflète mal la partie, car les stadistes dominèrent souvent, mais ne purent jamais conclure; l'ailier droit, en particulier, manqua plusieurs buts qui semblaient irréparables.

Somme toute, belle partie qui démontra que les très jeunes réserves du Stade, pouvaient aussi bien faire que leurs aînés.

Football-Association

Dimanche, au Stade Lucien-Desprats, aura lieu une rencontre comptant pour les championnats du Lot (1re série) entre le Racing-Club de Figeac I et le Stade Cadurcien I. Le Racing-Club de Figeac arrivera à Cahors auréolé de nombreuses victoires autant en championnat du Lot qu'en matches amicaux. En effet, cette équipe est composée des meilleurs joueurs de l'équipe d'Autoire, championne du Lot.

L'équipe du Stade, après le match nul obtenu dimanche contre la belle équipe d'Agen, se présentera dans sa meilleure formation. Nous espérons qu'un nombreux public assistera à cette belle rencontre opposant deux des meilleures équipes du Lot.

En lever de rideau, « La Préservatrice », avec de nombreux sélectionnés parisiens, sera opposée à l'équipe seconde du Stade.

Arrondissement de Cahors

Albas

Thèse de doctorat. — Notre jeune compatriote, M. Jacques Legrand, actuellement mobilisé comme médecin auxiliaire, vient de passer brillamment sa thèse de doctorat devant la Faculté de médecine de Toulouse.

Il a eu l'amabilité de nous faire hommage de son intéressant travail qui porte sur « L'abcès du sein en dehors de la grossesse et de la lactation ».

Sujet d'autant plus intéressant qu'il s'applique à des cas qui ont encore été peu étudiés dans la littérature médicale. De telles observations pathologiques ont jusqu'ici peu retenu la curiosité des chercheurs parce que probablement ces sortes d'abcès revêtent une nature beaucoup plus exceptionnelle que les autres.

Si nous avons lu ce remarquable travail en profane, qu'il nous soit toutefois permis de dire que nous en avons retiré l'impression d'une thèse consciencieusement étudiée.

Nous adressons au Docteur Jacques Legrand nos bien chaleureuses félicitations en y associant ses sympathiques parents, M. et Mme Legrand, de St-Georges-Cahors, et notre vénéré ami, M. Paul Barriéty, dont les 90 ans voient le couronnement des études de son petit-fils.

E. L.

Montcuq

Incendie. — Dimanche dernier, 10 mars, vers 13 heures, un violent incendie a éclaté chez M. Garnier, mobilisé, propriétaire du domaine de Caveroque, à 500 mètres environ du bourg de Montcuq.

L'alarme fut donnée d'abord par Mme Garnier, puis par les cloches des deux paroisses, et, vu le jour et l'heure, plus de deux cents personnes se portèrent immédiatement sur les lieux du sinistre.

Le feu, que Mme Garnier ne put maîtriser, avait pris dans un hangar rempli de paille, communiquant avec le 1er étage de l'écurie où était le foin. Malgré l'ardeur de jeunes et intrépides spécialistes, malgré la rapidité des secours intelligemment organisés par la gendarmerie, le hangar et l'écurie abritant 17 bêtes à corne, sauvées à temps, sont complètement détruits. Mais la maison d'habitation, attenant à l'écurie, est indemne.

Les dégâts, s'élevant à une quarantaine de mille francs, sont couverts en partie seulement par une assurance.

Les faibles sont anxieux

Pour être calme et optimiste, il faut, avant tout, être en bonne santé. C'est pourquoi la Quintonine relève le moral. Si vous êtes anxieux, déprimé, versez un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table et buvez avant les repas un verre à madère du puissant fortifiant ainsi obtenu. C'est délicieux. Et quelle énergie, quelles forces, ça vous donne ! Quintonine, 5 fr. 85 le flacon. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Sabotage ou attentat ? — Le 8 mars, vers 16 h. 30, M. Lagane, industriel à Figeac, se rendait par hasard à la scierie mécanique de l'avenue Clémenceau, actuellement exploitée par M. Canet, et dans laquelle M. Lagane a conservé un atelier de débit de bois de chauffage.

M. Lagane fut surpris de voir de la fumée s'élever d'une machine-outil, et s'approcha pour vérifier le fait. Il constata que les paliers de la machine étaient froids, mais que la fumée partait de la sciure entassée dessous l'appareil.

En écartant la sciure pour mieux se rendre compte, M. Lagane fut surpris de dégager une large plaque de lard enflammée. Prévenu, le commissaire de police n'a pu que vérifier l'exactitude des faits.

Ouverture des boucheries le vendredi 15 mars. — A l'occasion de la grande foire mensuelle, les boucheries seront ouvertes vendredi prochain 15 mars, suivant l'arrêté de M. le Sous-Préfet, à la date du 4 courant.

La vente et la consommation de la viande sont autorisées à Figeac le 15 mars 1940. Dans les établissements ouverts au public, il ne pourra être servi au même repas et au même consommateur plus d'un plat contenant de la viande, quelle qu'en soit la nature. Ce plat ne devra pas comporter plus de 150 gr. de viande avec os ou 100 gr. de viande sans os.

L'interdiction prévue par ledit décret sera reportée au jeudi 14 mars 1940.

Déprédation du bien d'autrui. — M. R. C., négociant à Figeac, a porté plainte contre inconnu pour déprédations de clôtures, murailles et propriété, dans la région du foirail. Le commissaire de police a procédé à une enquête qui a permis d'identifier très rapidement les coupables. Ce sont cinq jeunes gens, dont les parents, civilement responsables, ont versé spontanément une somme de 125 fr. à titre de réparation, pour éviter des suites.

Le plaignant, qui a voulu simplement donner une leçon amplement justifiée, a versé cette somme à la Caisse des agents de police municipale. Il faut féliciter ces agents pour leur diligence et leur habileté. Il faut espérer aussi que, conformément aux décisions prises en Conseil municipal, on verra bientôt la fin des déprédations commises par de mauvais garnements, telles que bris de lampes électriques, dégradation des plaques indicatrices, bris de cuvettes et de portes. Que les parents n'oublient pas qu'ils sont civilement responsables et que les contraventions ne seront pas classées.

Cajarc

Foire du 10 mars. — Notre foire a été très importante. Voici les cours :

Foirail aux bestiaux. Par suite de réquisition il reste peu de bovins pour la vente, les vaches de lait présentées ont subi une baisse considérable par rapport à la dernière foire, vendues entre 3.200 et 4.200 ; baisse sensible sur les veaux de boucherie, de 4 à 4 fr. 75, la livre ; cochons gras, 510 à 520 fr. le quintal ; nourrains, de 250 à 350 fr. la paire.

Moutons gras, de 7 à 7 fr. 50 ; agneaux de lait, de 7 à 8 fr. 50, le tout le kilo sur pied.

Marché de la volaille très important : poulets de grain, 30 à 45 fr. ; poulardes, 55 fr. ; canard communs, 35 à 45 fr. ; canard mulards, 45 à 55 fr. ; dindes, 100 à 130 fr. ; pintades, 30 à 50 fr. ; jeunes pigeons, 15 à 16 fr., le tout la paire.

Prochaine foire le 25 mars.

Quand le sang travaille la femme

Les irrégularités, les douleurs menstuelles, la congestion du visage après les repas, la lourdeur des jambes, le gonflement des chevilles, les brusques étouffements, les vertiges, bourdonnements d'oreilles, éblouissements, douleurs fugitives dans les membres, palpitations « points » au cœur sont autant de signes que votre sang circule mal. Vous supprimerez ces mille misères en prenant des Gouttes Floride qui agissent à la fois sur le sang, sur le cœur et sur les vaisseaux. Elles exercent aussi une action bienfaisante et décongestive sur les organes féminins. De composition uniquement végétale, les Gouttes Floride sont bien supportées par les personnes les plus délicates. Ttes Phies : 12 fr. 25 le flacon.

LEGUMES ET PRIMEURS — ALAYRAC, rue Marl-Foch, CAHORS

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Arrondissement de Gourdon

Martel

Journée du vin chaud au soldat. — Cette journée a donné les résultats suivants : sept groupes de quêteuses avaient été formés, dont quatre pour la ville de Martel et un groupe pour chaque section. Elles ont recueilli les sommes suivantes : 565 fr. en ville ; 73 fr. à Murel ; 101 fr. 45 à Gluges et 53 fr. 60 aux Landes-et-Loupchap.

Il faut y ajouter une subvention du Conseil municipal, de 100 fr. et une autre des Anciens Combattants du Front de 25 fr., soit au total 918 fr. 05.

FOIRE DE PARIS

Pour les inventeurs mobilisés

Pour permettre aux inventeurs mobilisés de participer au concours annuel organisé par la Foire de Paris, le Comité a pris les décisions suivantes :

1° tous les envois effectués par des inventeurs mobilisés seront acceptés, même si ces envois ne comportent que l'exposé sommaire de l'idée caractéristique de l'invention ;

2° toutes les idées reçues feront l'objet de la constitution d'un dossier qui sera transmis aussitôt à l'Office National de la Propriété Industrielle, en vue de l'attribution d'un certificat de garantie, accordant à l'auteur de l'invention un droit de priorité valable pendant une année pour la prise ultérieure d'un brevet ;

3° le Comité se chargera gratuitement de la réception des inventions, de leur installation, de leur présentation au Jury et de la réexpédition à l'endroit fixé par l'inventeur.

Les fards ne sont rien, le sang est tout

Il est bien certain que pour la fraîcheur et la santé de la peau, et contre tous les ennuis qui arrivent si fréquemment aux femmes, boutons, rougeurs, démangeaisons, eczéma, il faut purifier le sang. Les Sels Largan, cinq sels dépuratifs associés, donnent des résultats où tout a échoué. La supériorité des Sels Largan sur les autres dépuratifs est que certains de ses composants décongestionnent le foie qui ainsi élimine les impuretés et toxines, et que d'autres composants purifient le sang. C'est la cure dépurative parfaite bon marché, puisque, avec un flacon de 9 fr. 05, on prépare un litre de solution. Ttes Phies.

Dernière heure

COMMUNIQUE DU 13 MARS (soir)

Journée calme sur l'ensemble du front.

La Finlande a dû s'incliner devant la force

D'Helsinki : M. Tanner, ministre des affaires étrangères de Finlande, a fait à 12 heures une déclaration radiodiffusée « sur la politique actuelle de la Finlande et ses relations avec la Russie ».

Au cours de cette allocution, qui a duré vingt minutes, M. Tanner a annoncé :

La paix a été conclue entre la Russie et la Finlande, dans la nuit de mardi à mercredi.

Les hostilités ont cessé à 11 heures.

La population d'Helsinki est atterrée

Trois journaux ont publié des éditions spéciales, cet après-midi, présentant la nouvelle de la conclusion de la paix, dans un cadre noir, comme pour des annonces mortuaires. La population d'Helsinki a sorti les drapeaux à croix bleue sur fond blanc et les a mis en berne. Ces deux faits caractérisent bien le sentiment unanime qui s'est emparé de l'opinion publique, lorsqu'elle a appris à quel prix il a fallu acheter la paix. Les gens sont atterrés, leur visage exprime leur désarroi intérieur. Un jeune soldat blessé à la face, assis dans un café, lisait à un de ses camarades les conditions de la paix. A la fin de chaque ligne, qui lui révélait chaque fois une nouvelle concession faite à l'ennemi, il s'arrêtait et hochait tristement la tête. Il était visiblement désemparé.

La propagande allemande en Suisse

De Berne : Une affiche placardée dans le grand hall de la gare de Berne, par les soins de la propagande allemande, a failli provoquer des incidents et, en tout cas, a nécessité l'intervention de la police.

Le texte de cette affiche disait notamment : « L'Allemagne pendant la guerre est plus forte que jamais dans son économie et dans ses exportations. »

Ce texte était illustré d'une carte de la grande Allemagne incorporant dans le territoire du Reich, non seulement la Tchécoslovaquie, mais aussi toute la Pologne. En direction de la France figurait un gros avion de combat, tandis que vers l'Angleterre étaient représentés des sous-marins allemands se dirigeant vers les côtes britanniques. De longs trains de marchandises chargés de matières premières et de denrées alimentaires arrivaient de Russie en Allemagne.

Peu après l'apposition de cette affiche, constate le « Berner Tagwacht », une foule nombreuse se rassembla pour réclamer l'enlèvement immédiat de ce placard de propagande, provocateur et contraire à la neutralité.

La police intervint pour empêcher de plus graves manifestations, tandis que la direction de la gare de Berne entreprenait des démarches pour que l'affiche de la propagande allemande fût enlevée.

Peu après, celle-ci était recouverte d'une réclame en faveur d'une loterie nationale suisse pour les soldats mobilisés.

Un million d'hommes sont sous les drapeaux en Italie

De Rome : « Un million d'hommes se trouvent actuellement sous les drapeaux en Italie », a déclaré le général Soddu, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, dans un discours qu'il a prononcé à la Chambre des faisceaux et corporations, sur le budget de son département.

Le général Soddu a également annoncé qu'une puissante ligne d'ouvrages défensifs, allant de la Méditerranée à l'Adriatique et qu'il a appelée le « rempart alpin du licteur », assure désormais l'inviolabilité du territoire italien.

Comment placer votre argent ?

Comment placer votre argent ? Choisissez le moyen qui vous offre le plus de sécurité et le plus de profit.

Aujourd'hui plus que jamais votre sort est lié à celui de la France. Vos intérêts sont les mêmes, ils ne font qu'un. Vouloir protéger votre argent, vouloir le mettre en sécurité, c'est vouloir du même fait la protection, la sécurité du pays. En travaillant pour vous, vous travaillez pour tous.

La France sera demain ce que vous la ferez aujourd'hui. Ne gaspillez donc pas ses ressources. Pensez à la guerre, à ses exigences, pensez à l'après guerre, à ses besoins.

Economisez, ne dépensez pas tous vos revenus, mettez de coté une partie de vos gains et placez cet argent. Ne le laissez pas improductif, vous n'en avez pas le droit, il faut le faire valoir : souscrivez aux Bons d'Armement.

Vos économies seront en sécurité. Elles vous rapporteront. Et vous aurez coopéré à l'effort que le pays tout entier fournit aux côtés de nos soldats. Vous aurez vous aussi aidé à la victoire. Vous aurez préparé le renouveau de l'après-guerre.

Pour tous renseignements écrivez au Ministère des Finances, 164, Rue de Rivoli, Paris.

Souscrivez aux BONS D'ARMEMENT

R5

Le charbon allemand destiné à l'Italie

De Rome : Désormais le charbon allemand destiné à l'Italie sera transporté entièrement par voie de terre aux termes d'un accord qui vient d'être conclu à la suite des entretiens que M. Mussolini a eus avec M. von Ribbentrop.

Le sénateur Giannini, président de la commission gouvernementale italienne, et le ministre Clodius, président de la commission gouvernementale allemande, ont procédé aujourd'hui à la signature du protocole se rapportant à cet accord.

BIBLIOGRAPHIE

La Légion étrangère. Revue illustrée militaire et coloniale, 38, rue Vacon, Marseille. Le numéro : 7 fr. 50. L'abonnement d'un an : 40 fr.

La Revue de la *Légion étrangère* nous présente un magnifique numéro, dont les articles de grande actualité sont illustrés de nombreux documents inédits.

Au sommaire : Le ...me Régiment Etranger d'Infanterie, premier appelé! sur le Front de France, par le Sergent G.-R. Manue. Une Ecole d'Héroïsme : Finlande 1918, par Jean Brunon. Un bataillon de la Légion étrangère à Arkhangelsk, par le Lieutenant Solovieff, du 1er Etranger. Les chefs de la Légion : Le Général Nicolas, par un Légionnaire. Décorations de fantaisie au Sahara, par le Lieutenant-Colonel Doury. Un Drapeau d'honneur offert par la ville de Marseille au Régiment de Hohenlohe, en octobre 1939. Livres et Revues. La Vie des Régiments.

PETITES ANNONCES

A vendre : Amilcar 5 CV., 2 places ; Vélomoteur Magnat-Debon. S'adresser : 1, rue des Capucins, Cahors.

On demande femme de ménage, très bonne place stable. Sérieuses références. S'adresser : 1, rue des Capucins, Cahors.

Vigne à prendre de moitié. S'adresser : Murat, Bellevue, Cahors.

On demande vendeuse pour magasin charcuterie et demi-ouvrier charcutier. S'adresser : Villes-Chadourne, Cahors.

On demande bonne sérieuse à tout faire, 24, Boulevard Gambetta.

POISSONNERIE
22, rue de la Préfecture, CAHORS
Arrivages quotidiens
COURS DU JOUR
Fourniture aux Hôtels et Restaurants

ETUDE DE
Maître Lucien DAVEZAC
licencié en droit
Notaire à Puy-l'Evêque

Constitution de bien de famille insaisissable

D'un acte reçu par Maître DAVEZAC, Notaire à Puy-l'Evêque, le seize février mil neuf cent quarante,

Enregistré à Luzech, le vingt et un février mil neuf cent quarante, F° 96, N° 653.

Il appert, que Monsieur CROUZET Henri, propriétaire à « Courbenac », section de Puy-l'Evêque (Lot), a constitué en bien de famille insaisissable à son profit et au profit de sa femme et de sa fille,

Un corps d'immeubles formant une propriété rurale, dont le centre d'exploitation est à « Courbenac », section de Puy-l'Evêque, cadastré sous les numéros 91, 92, 93, 94, 96, 97, 99; 100 de la section D, pour une contenance de deux hectares, quatre-vingt-un ares, trente-cinq centiares.

Les immeubles bâtis figurent sous le N° 100 de la section D.

Et par extension sur la commune de Grézels lieu dit « Les Combes », N° 858 p. de la section C, pour une contenance de soixante-dix-neuf ares quatre-tre-vingt-dix-neuf centiares.

Ensemble et y compris tous immeubles par destination, le tout estimé *quatre-vingt mille francs.*

Les oppositions seront reçues en l'étude de Maître DAVEZAC, Notaire susnommé.

Pour deuxième insertion,

Signé : DAVEZAC, Notaire.

LA PHOSPHIODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 15 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente : Pharmacie GARNAL
97, Boulevard Gambetta

Feuilleton du « *Journal du Lot* » 42

L'AMOUR PIRATE

Par WILLAMSON

Adapté de l'anglais par Louis d'Arvers

En revanche, il ne savait pas, lui, à quel point l'opinion de la jeune femme sur celui qu'elle appelait au début de leurs relations « l'homme des bois » s'était modifiée dans un sens favorable et combien elle l'appréciait et l'admirait.

Il releva enfin la tête et lui tendit l'album.

— Merci, dit-il, je suis si heureux que cette forêt vous inspire les mêmes sensations qu'à moi-même... Elle m'a toujours été comme sacrée, et j'ai toujours pensé que si quelque chose de surprenant devait m'arriver, j'aimerais que ce fût ici, dans ce cadre impressionnant, de préférence à tout autre. N'est-ce pas votre avis ?

Ce qu'il lut sur le visage de la jeune femme lui donna confiance. Il allait parler, Angèle en avait la certitude. Alors, doucement, elle mit la main sur son bras, elle avait peur de l'aveu qu'elle désirait et redoutait en même temps.

— Ne parlez pas... pas encore, supplia-t-elle, attendez... Ne disons rien tant que cette lueur merveilleuse sera sur nous... attendons que le soleil soit couché.

— Jusqu'à la tombée de la nuit ? répéta-t-il, une ombre voilant son visage. Mais il ne protesta pas autrement.

Il se releva un peu plus droit et tous deux regardèrent les splendeurs lumineuses qui, lentement, s'atténuaient avant de disparaître.

La forêt semble maintenant parée pour quelque fête religieuse. Chaque arbre est un cierge géant, dont la flamme se dresse dans le ciel. Avant de disparaître, le soleil lance des vagues de couleur à profusion, dont le ciel se magnifie avant de se parer de milliers d'étoiles pour la nuit.

— Angèle ! murmura Nick, prononçant ce nom comme un aveu d'amour. Sa main robuste a pris la petite main frémissante et ses lèvres s'entr'ouvrent pour trahir son secret.

Mais une voix résonne au loin dans la forêt et rompt le charme :

— Nick ! Nick Hilliard ! où êtes-vous ?

Angèle s'est levée d'un bond, il a fait de même, son visage pâli d'émotion est devenu soudain couleur de braise ardente.

— C'est la voix de Mme Gaylor, fit-il étonné et incrédule, comme s'il se trouvait en présence d'un fantôme.

XXV

Carmen, poussée par sa rage jalouse, était partie à la recherche de Nick Hilliard et de cette Mme May qu'elle haïssait d'instinct. Elle était arrivée à San Francisco avec 24 heures de retard et depuis elle avait voyagé de dures journées pour rattraper le temps perdu.

Cette après-midi, en arrivant à l'hôtel, elle avait appris que ceux qu'elle cherchait étaient partis pour une excursion en forêt. Elle s'était fait donner les renseignements précis et avait demandé une voiture pour aller à leur recherche.

En vain l'hôtelier lui avait dit que M. Hilliard rentrerait bientôt, et qu'elle risquait de n'arriver au cœur de la forêt qu'à l'heure où il serait de retour. Elle n'avait rien voulu entendre, et on dut se hâter de lui procurer auto et chauffeur.

La voiture ne pouvait pénétrer dans les sentiers de la forêt ; elle avait dû se résigner à marcher malgré sa fatigue et elle était terriblement lasse quand elle aperçut enfin le couple qu'elle cherchait et fut à portée de se faire entendre d'eux.

A vrai dire elle était à cette minute plus soucieuse de voir sa rivale que de retrouver Nick.

Celui-ci, anéanti, éprouvait l'impression qu'un gros nuage noir assombrissait son ciel.

Pourtant il s'avançait poliment au devant de l'intruse et s'efforçait à un cordial accueil.

Carmen y répondit à peine. Elle regardait les yeux flambants de haine celle qui lui avait pris le seul être qu'elle eût jamais aimé et devait reconnaître que cette « pirate d'amour » était d'une saisissante beauté.

Evidemment, ce visage d'un blanc laiteux où l'émotion mettait en ce moment une flamme rose répondait à l'idéal de son naïf voisin de ranch, et elle se souvint de la description que Nick lui avait faite certain soir de « l'ange de ses rêves ».

Elle dut faire un sérieux effort pour masquer sa fureur jalouse et donner à sa voix les intonations d'une amabilité mondaine.

— En venant ici pour une cure de repos, suivant les conseils de mon médecin, je ne pensais pas avoir le plaisir de vous rencontrer, mon cher Hilliard. Vous m'avez écrit une seule fois — soit dit sans reproche — et je vous croyais au bout du monde quand les Falconer m'ont dit que vous aviez offert à une de vos amies de lui montrer la Californie.

Et, comme ni l'un ni l'autre ne lui répondait, elle ajouta :

— Mais, n'est-ce pas curieux que vous soyez précisément à Yosemite quand j'y arrive ?

Tout en parlant elle regardait Angèle sans pouvoir détourner son regard de cette beauté parfaite.

(*à suivre*).